

TOULON PROVENCE



REGLEMENT DE COURSE

L'édition de la TOULON PROVENCE REGATTA 2025 se tiendra à Toulon (France) du 22 au 25 mai 2025, et sera organisée par le Club Nautique de la Marine à Toulon (CNMT), en collaboration avec l'association *Twelve Med Events* (TME).

Dans ce cadre général, des régates de voiliers en modèle réduit de type 1 mJIA (un mètre Jauge Intelligence Artificielle) et 2.7 open IA, sont organisées par Twelve Med Events, sous le parrainage de la Direction Générale de l'Armement (DGA).

Ces régates auront lieu dans le port de Toulon ou au large du Mourillon, aux mêmes périodes que les régates de voiliers métriques qui se dérouleront en rade des Vignettes.

AUTORITE ORGANISATRICE: association Twelve Med Events, sous le parrainage de la Direction générale de l'armement (DGA).



ABREVIATIONS

• AO : Autorité Organisatrice

• CNMT : Club Nautique de la Marine à Toulon

• CE : comité d'entreprise

• DGA : Direction Générale de l'Armement

FFV : Fédération Française de Voile

RGPD : Réglement Général de Protection des Données

• TME: Twelve Med Events

• TPR: Toulon Provence Regatta

• ZR : Zone de régate

Depuis la situation sanitaire liée au COVID 19, l'autorité organisatrice met tout en œuvre pour accueillir les participants dans les meilleures conditions selon les consignes sanitaires applicables en vigueur au moment de l'évènement.

Le présent Avis de Course pourra évoluer. L'AO communiquera les modifications sur le site Internet : https://www.ToulonProvenceRegatta.fr

1. REGLES

- 1.1 Cette première édition de 2025 est régie pour des règles qui évolueront pour les prochaines années, caractérisant les objectifs de recours à la technologie de l'intelligence artificielle, notamment pour gérer la stratégie de régate ou la conduite du voilier (gite, cap...) dans le futur.
- 1.2 Le règlement de cette édition 2025 permet de définir deux types de voilier et un mode commun de navigation.
- 1.2.1 Seule la propulsion vélique est autorisée ; toute autre forme de propulsion est interdite.
- 1.2.2 Types de voilier :
 - Type 1 « 1 mJIA » : Voilier de longueur hors tout inférieure à un mètre. Monocoque, équipé exclusivement d'une grand-voile et d'une voile d'avant de type foc ;
 - Type 2 « 2.7 open IA »: Voilier (monocoque ou multicoque) de longueur hors tout inférieure à deux mètres et soixante-dix centimètres.
- 1.2.3 Mode de navigation
 - Mode manuel en télécommande permettant le ralliement de la ligne de départ et la reprise en main après le franchissement de la ligne d'arrivée. Il permettra une reprise des commandes en cas de défaillance technique ou de dépassement incontrôlé des limites de la zone d'évolution.
 - Mode autonome (sans intervention humaine), obligatoire dès le passage de la ligne de départ et pendant toute la durée de la réalisation du parcours, jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ce système autonome peut être embarqué ou non. S'il n'est pas embarqué, l'utilisation de la télécommande doit se faire sans intervention humaine (de manière autonome via programmation).



1.3 Caractéristiques de la zone de régate

- La régate consiste à réaliser une course contre la montre ou à faire affronter deux voiliers autonomes en match-racing adapté selon les modalités expliquées cidessous.
- Les caractéristiques de la zone de régate (ZR) seront définies par des points géographiques (en coordonnées décimales) :
 - O Zone d'évolution, située dans le port de Toulon ou les plages du Mourillon matérialisée par des bouées (dont les coordonnées sont connues)
 - O Un axe de parcours passant par 2 bouées (dont les coordonnées sont connus, bouée 1 et 2) délimitant deux zones de navigation symétriques : une zone A et une zone B (voir schéma en annexe)
 - Chaque bateau aura ainsi sa propre zone de navigation prioritaire avec ses 2 portes :
 - Les bouées 1A et 1B sont à égales distances de la bouée 1 (5 mètres). L'axe 1A-1B est perpendiculaire à l'axe 1-2.
 - Les bouées 2A et 2B sont à égales distances de la bouée 2 (5 mètres). L'axe 2A-2B est perpendiculaire à l'axe 1-2.
 - O Une porte de départ, qui servira également de porte de parcours, est matérialisée par 2 bouées :
 - Bateau A: entre bouée 1A et bouée 1 avec bouée 1 à laisser à tribord
 - Bateau B : entre bouée 1 et bouée 1B avec bouée 1 à laisser à bâbord
 - Une seconde porte de parcours matérialisée par 2 bouées
 - Bateau A: entre bouée 2A et bouée 2 avec bouée 2 à laisser à tribord
 - Bateau B : entre bouée 2 et bouée 2B avec bouée 2 à laisser à bâbord
- Le choix par l'AO de l'axe entre les portes de parcours est indépendant de la direction du vent.

Le schéma en annexe précise cette organisation générale du plan d'eau.

1.4 Assistance extérieure

Toute assistance ou intervention humaine est interdite après le passage de la ligne de départ sous peine de disqualification.

1.5 Priorités

Pour cette première édition, les règles de la FFV sont simplifiées.

Seule une règle est applicable après le départ : un bateau A qui évolue en zone B n'est pas prioritaire (et réciproquement). En cas de collision, il est disqualifié.

Selon le degré d'autonomie atteint par les équipes, des manches spécifiques pourront être organisées afin de remporter le prix « innovation ».

La prise en compte d'une zone de départ (l'autonomie débuterait alors dès l'arrivée dans cette zone de départ) et des deux règles suivantes sera évaluée :

- Un bateau tribord amure a la priorité sur un bateau bâbord amure.
- En cas de collision, le bateau rattrapant ou ne respectant pas la règle précédente est disqualifié.

Ces 2 règles sont applicables pour tous pendant la procédure de départ.



2. DATE et LIEU DE COURSE

Les caractéristiques géographiques de(s) la zone(s) d'évolution ainsi que les dates et horaires des régates d'essai/tests et de compétition seront diffusées sur le site : https://www.ToulonProvenceRegatta.fr

3. COMMUNICATION

Le tableau officiel d'information en ligne sera consultable sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr

Toute modification de ce règlement sera publiée sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

Pour cette première édition 2025, le nombre de concurrents est limité.

L'épreuve est ouverte :

- aux types de voiliers du §1
- mis en œuvre par :
 - o des écoles de formation, associées ou non à une entreprise ou à des membres de son CE ;
 - o des membres de clubs de voiliers radiocommandées. (une participation d'une entreprise (ou d'un CE) seule n'est pas autorisée : elles doivent s'associer nécessairement à une école de formation).

Il est recommandé de s'inscrire en ligne sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr. Les inscriptions définitives seront closes lors de leur confirmation (voir règlement de course, paragraphe 7).

5. DROITS A PAYER



Les droits à payer jusqu'au 15 avril 2024 sont de 50 euros par voilier.

Le tarif pour les dîners des 22 et 24 mai est de 30 euros par personne et par repas, sur réservation à l'inscription.

Les droits d'entrée payés avant la date limite garantissent :

- La participation aux régates d'entraînement et de compétition
- Les petits déjeuners du 22 au 25 juin, limités pour deux personnes par équipe

Ne sont pas compris:

• L'accès aux parkings de la ville de Toulon, autres que les parkings réservés pour l'organisation sur le port de capacités limitées

Pour cette première édition 2025, un nombre limité de voiliers de type « Dragon Flite 95 » (https://df95france.com/) sera mis à disposition des concurrents à travers une convention de prêt avec l'AO. Une caution de 500 € devra être fournie. Il est recommandé de limiter à 500 grammes le poids total de la charge utile embarquée afin de maintenir des capacités normales d'évolution du Dragon Flite 95.

En fonction du nombre de demande, l'AO se réserve la possibilité de sélectionner les meilleurs dossiers de demande pour l'attribution en prêt de ces voiliers.

6. PUBLICITE

Les grandes voiles des bateaux ne devront porter que le logo de leur catégorie - 1 mJIA ou 2.7 open IA - (autocollants pour chaque face) ainsi que la publicité choisie et fournie par l'AO. Les concurrents ont libre choix pour les coques des voiliers et la voile d'avant.

7. PROGRAMME

Le programme de la régate sera détaillé sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr.

Confirmation d'inscription

Mardi 20 au jeudi 22 mai 2025 de 9h00 à 18h00.

Un parcours d'entraînement sera mis à disposition par l'organisation les 21 et 22 mai 2025.

Les régates officielles seront organisées les 23, 24 et 25 mai 2025.

La remise des prix aura lieu le dimanche 25 mai 2024 à 16h00 (parvis de la Préfecture maritime de Toulon - à confirmer).

Le nombre de courses par jour sera précisé sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr.

Le dernier jour, les courses se termineront au plus tard à 14h30.

Le programme de la Toulon Provence Regatta 2025 prévoit les évènements suivants :

- Du 22 au 25 mai : petits déjeuners servis sur le Carré du port au profit de tous les concurrents de la TPR 25 ;
- Jeudi 22 mai en fin d'après-midi : soirée de lancement et présentation des concurrents (Carré du port), suivie d'un dîner au profit des concurrents ;
- Samedi soir 24 mai : soirée des équipages ;



- Dimanche 25 mai : remise des prix avec buffet.

8. CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

Tous les concurrents devront transmettre à l'AO le détail des équipements embarqués permettant la navigation en autonomie des voiliers (sous format PDF). Ces informations seront transmises au plus tard à l'occasion de la confirmation d'inscription. L'AO certifie que ces informations resteront confidentielles, sans aucune forme de diffusion possible.

Des contrôles inopinés de conformité des bateaux au règlement de classe seront réalisés en tant que de besoin par le comité de jauge de la DGA. Ils porteront notamment sur la longueur hors tout des voiliers, sur les équipements complémentaires embarqués permettant la navigation en autonomie des voiliers ainsi que le respect du présent règlement.

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'administration française.

9. LIEU et ZONES DE COURSE

Port de Toulon ou plages du Mourillon : une ou plusieurs zones d'évolution pourront être proposées par l'AO, et précisées sur le site https://www.ToulonProvenceRegatta.fr.

10. PARCOURS

Les parcours sont décrits en annexe.

11. SYSTEME DE PENALITE ET JURY

Les infractions suivantes entraîneront la disqualification du voilier :

- Franchissement de la ligne de départ avant le signal de départ ;
- Activation du mode manuel après le franchissement de la ligne de départ ;
- Non franchissement des portes de parcours ;
- Franchissement des limites de la zone d'évolution ;
- Non franchissement de la ligne d'arrivée 10 minutes après le signal de départ.

12. SECURITE



Pendant la course, une embarcation motorisée sera présente sur le plan d'eau permettant (si besoin) de récupérer les voiliers en difficulté technique.

Pour des raisons de sécurité (par exemple, présence d'un objet flottant ou d'une embarcation extérieure perturbateur), le bateau sécurité pourra intervenir et dérouter un voilier en course. En fonction des circonstances, le voilier sera disqualifié pour cette course, sauf décision contraire du jury.

13. CLASSEMENT

Deux classements seront réalisés respectivement pour chaque type de voilier.

Ils se baseront sur les résultats de différents types de course, par exemple :

- course de vitesse : plusieurs aller/retour entre les portes avec chronométrage ;
- course à deux voiliers (match race), avec élimination directe et/ou rattrapage.

La typologie des courses sera précisée en fonction du nombre de voiliers participants.

14. PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO et ses sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de luimême prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant regatta@12medevents.fr.

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent le CNMT et 12MedEvents et leurs partenaires à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication.

15. ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir et pouvoir présenter l'original d'une attestation d'assurance de responsabilité civile.

L'Autorité Organisatrice n'est pas responsable de la vérification du statut ou de la validité des certificats et/ou attestations d'assurance en responsabilité civile produites par les concurrents.

16. PRIX



Les premiers de chaque type de voilier et de chaque type de course recevront un prix.

Un prix spécial « innovation » sera décerné à l'équipe ayant proposé une technologie de navigation autonome jugée la plus innovante par un jury de la Direction générale de l'armement (DGA).

17. HEBERGEMENT

L'office de tourisme de Toulon propose des informations sur les logements possibles sur Toulon et sa région.

Réservation conseillée avant début février 2025 compte tenu de la période pré-estivale.

Contact:

12, place Louis Blanc

https://toulontourisme.com

Tel: 04.94.18.53.00

Il existe des hôtels à proximité directe du port de Toulon (Ibis Suite, Ibis Budget, Eautel...) et des hébergements prévus pour des locations de courte durée.

Il existe également des hébergements dans les établissements du ministre des Armées, sous gestion de l'IGESA et ouverts à tout public :

• <u>Escale Casabianca</u> (ex-Louvois - réouverture début 2025)

Boulevard Louvois, 83000 TOULON

Mail: escalecasabianca@igesa.fr

• Escale Mirabeau

3 rue Mirabeau, 83000 TOULON

Mail: escalemirabeau@igesa.fr

• Possibilité de logement en mobil home à l'<u>IGESA Pin de Galle</u> (15 minutes en voiture du centre-ville de Toulon)

295, rue Weygand, 83 220 LE PRADET

Mail: pindegalle@igesa.fr

18. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES



Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Association Twelve Med Events / Toulon Provence Regatta:

• Mail: info@toulonprovenceregatta.fr

• Tél: 06.22.53.27.65





Parcours type 1 mJIA et Open IA / TPR 2025

